

CONTRAT DE LOCATION DOMAINE DU CHAROUZECH : MAISON DE JOSEPH

(Avant d'envoyer votre contrat de réservation, assurez-vous de nos disponibilités _en nous contactant au 06.13.39.46.07 ou 06.61.56.29.26)

MERCI DE REMPLIR LES CASES EN JAUNES

Entre le soussigné et Monsieur Alexis CANITROT, il a été convenu ce qui suit :

NOM	
PRENOM	
ADRESSE	
CODE POSTAL	
VILLE	
TEL	
EMAIL	

DATES:

ARRIVEE (17h/20h)	
DEPART (10h)	

PARTICIPANTS SEJOUR

	Nom	Prénom	Date naissance
PERSONNE 1			
PERSONNE 2			
PERSONNE 3			
PERSONNE 4			
PERSONNE 5			
PERSONNE 6			
PERSONNE 7			
PERSONNE 8			
PERSONNE 9			
PERSONNE 10			

PAIEMENT

Montant total séjour		euros
Frais de dossier	0	euros
TOTAL		euros
Acompte		euros

Supplément linge lit, toilettes, table sur option 20€/pers OUI NON
Forfait ménage obligatoire 150 €
à régler à l'arrivée en fonction du nombre de personnes

MODE PAIEMENT

VIREMENT BANCAIRE	<input checked="" type="radio"/> Cocher le mode de paiement de votre choix
ESPECES	<input type="radio"/> Cocher le mode de paiement de votre choix
CHEQUE	<input type="radio"/> Cocher le mode de paiement de votre choix

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de réservation et les accepte. J'ai bien pris note que ma réservation ne sera acceptée et confirmée qu'après réception par Monsieur Alexis CANITROT de ce contrat dûment complété, signé et accompagné de l'acompte et des frais de réservation.

A renvoyer par mail de préférence
ou par courrier à l'adresse suivante : Alexis CANITROT- LE CHAROUZECH -86 route du charouzech 12410 SALLES
CURAN

Date : Signature :

Domiciliation

Code banque
11206

Code guichet
00036

Numéro de compte
00704484240

Clé RIB
26

IBAN

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT

FR76 1120 6000 3600 7044 8424 026

AGBIERDD812

CONDITIONS DE LOCATION

Durée séjour

Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issu du séjour.

Conclusion Contrat

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire le contrat de location rempli, signé et accompagné d'un acompte de 30% du montant total du séjour + 30€ de frais de dossier non remboursable.

La location est consentie à titre personnel, aucune cession ou sous location n'est possible. Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Règlement séjour

Le solde est payable 20 jours avant la date d'arrivée.

Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Si le locataire annule le séjour plus de 20 jours avant la date d'arrivée, l'acompte reste acquis au propriétaire.

Si le locataire annule le séjour moins de 20 jours avant la date d'arrivée, le propriétaire se réserve le droit de conserver l'intégralité des sommes versées.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. Le montant de la location reste acquis au propriétaire.

Arrivée/départs

A votre arrivée il vous sera demandé :

- la confirmation de réservation,
- une pièce d'identité

- une caution : un dépôt de garantie d'un montant de 700,00 euros est demandé par le propriétaire. Il est à verser à l'arrivée par chèque. Cette caution sera restituée après état des lieux dans un délai n'excédant pas une semaine, déduction faite des éventuels frais de remise en état. Le forfait ménage est obligatoirement à verser à l'arrivée (forfait de 150€). Le linge de lit, de table et de toilettes est une option à régler à l'arrivée.

Arrivée entre 17h et 20h

Départ avant 10h : l'état des lieux de départ sera effectué entre 8h et 9h45 sur rendez-vous pris au plus tard la veille du départ. Pour les locations au weekend, le départ peut être repoussé.

Capacité

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le locataire peut refuser les personnes supplémentaires.

Utilisation des lieux

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Animaux

Le présent contrat précise que le locataire ne peut pas séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Assurances

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

